

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

SIEGE SOCIAL
ECOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES
28 Rue des Saints Pères, PARIS

SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 1949 :		CREATION D'UN SERVICE D'ACHATS DU P.C.M...	14
Dîner du P.C.M. :		LES SYNDICATS D'INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES :	
Discours prononcé par M. BRINGER, Président du P.C.M.	1	Syndicat National d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées (C.G.T.-F.O.)	15
Allocation prononcée par M. Jules Moch, Ministre de l'Intérieur ...	6	OFFRES DE SITUATIONS AUX INGENIEURS	15
TOURNEE DU P.C.M. EN ITALIE ET EN SUISSE..	8	NOTE TECHNIQUE :	
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE DU P.C.M. :		Utilisation de la pierre artificielle dans la reconstruction du Pont de Thouars	16
Séance du 26 février 1949 (rectificatif)	9	JOURNEE D'ETUDES :	
Séance du 27 février 1949 (rectificatif)	9	Le facteur humain dans la production agricole	18
Séance du 5 avril 1949	9	LES PLUS GROS CRISTAUX DU MONDE ET LES INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES A LA FOIRE DE PARIS	18
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU SOUS-COMITE DE LA SECTION PONTS ET CHAUSSEES :		MISE EN VALEURS DE NOS POSSESSIONS DE L'OCEAN INDIEN	19
Séance du 5 avril 1949 .	11	NAISSANCES, FIANÇAILLES, MARIAGES, DECES	19
ACTIVITE DES GROUPES :		PAIEMENT DES COTISATIONS DE L'EXERCICE 1949	20
Groupe du Mans	13	MEMENTO	20
LISTE DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES	14		

SACER -

SIÈGE SOCIAL

1, Rue Jules Lefebvre

PARIS (9^E) - Tél. TRI { 35-34
35-35

TOUS TRAVAUX ROUTIERS

Cylindrages
Goudronnages
Bitumages
Carrières
Emulsions

TOUS REVÊTEMENTS

Bitulithe
Rocasphalte
Sacermac
Rugosite

STABILISATION DES SOLS
AIRES ET PISTES D'ENVOL
TERRAINS DE SPORT

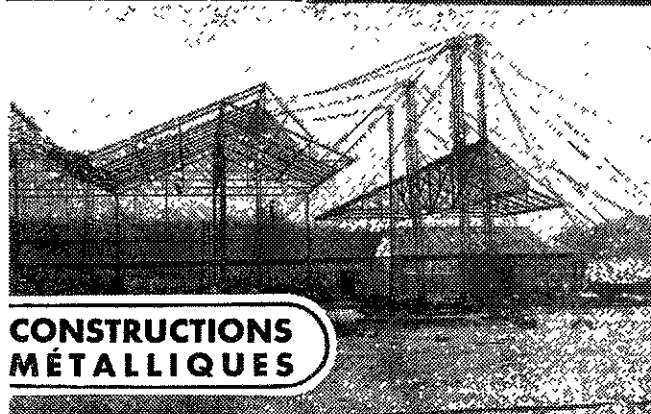
DIRECTIONS RÉGIONALES
PARIS - SEGRÉ - BESANÇON - CLERMONT-FERRAND
GRENOBLE - TOULOUSE - MARSEILLE



R N. 10. Revêtement en Rugosite

**CAMILLE
BESSON
S^T DENIS**

**BÉTON ARMÉ
MAÇONNERIE**



**CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES**

15, AV. DU GÉNÉRAL FABIEN
SAINT-DENIS (SEINE)
TEL. : PLATINE 23 44

ATELIERS RACCORDÉS A LA GARE DE SAINT-DENIS

PUB. G. BAUDET PARIS

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES
Siège Social : 28, rue des Saints-Pères, à PARIS-VII'

BULLETIN DU P. C. M.

SECRETARIAT RÉDACTION

28, rue des Saints-Pères
PARIS-VII'
Téléphone : LITré 93.01

SECRETARIAT ÉDITION

254, rue de Vaugirard
PARIS-XV'
Téléphone : VAUgirard 56 90

Assemblée Générale ordinaire du 27 Février 1949

DINER DU P. C. M.

Discours prononcé par M. BRINGER, Président du P. C. M.

Messieurs les Ministres, Messieurs les Parlementaires, Messieurs,

Depuis une longue série d'années, interrompue seulement par la guerre en même temps que nos réunions habituelles, c'est une tradition, à laquelle nous sommes fort attachés, de voir le dîner annuel de notre Association, présidé par les Ministres qui sont nos chefs directs et honoré de la présence des hautes personnalités que leur mandat ou leur fonction conduisent à nous connaître particulièrement.

Ai-je besoin Messieurs, de dire la joie particulière avec laquelle j'adresse à Monsieur le Ministre de l'Intérieur l'expression de notre plus respectueuse bienvenue ?

Il n'est pas seulement ici en qualité de Ministre de l'Intérieur et d'ancien Ministre des Travaux Publics, mais également (il tenait à me le dire encore tout à l'heure) en Ami et en Camarade qui se souvient d'avoir porté le même uniforme que beaucoup d'entre nous, au nombre desquels il retrouve des condisciples jamais perdus de vue (*Applaudissements*).

M. Jules MOCH a laissé au Ministère des Travaux Publics un souvenir qui restera très longtemps vivant, et en assistant fidèlement, malgré les charges écrasantes qui sont les siennes, à notre dîner annuel, il nous apporte le témoignage auquel nous pouvons être le plus sensibles, à savoir que si nous ne l'oublions pas, il ne nous oublie pas non plus.

M. Christian PINEAU retenu par des obligations extrêmement impérieuses, n'a pas pu être des nôtres ce soir et c'est notre camarade SPINETTA qui le représente ici parmi nous (*Applaudissements*).

Il n'était l'an dernier que depuis quelques mois à

la tête de notre vieille maison du boulevard St-Germain et déjà nous avons pu apprécier sa bienveillante compréhension et son vif désir de nous apporter le soutien le plus complet. Mais les mois qui viennent de s'écouler au cours desquels son intervention directe et personnelle a été bien souvent nécessaire — et elle ne nous a jamais fait défaut, — nous ont montré combien nous devons nous réjouir de le voir demeurer parmi nous. Nous savons maintenant que nous avons en lui un chef sur qui nous pouvons compter et je suis heureux de l'en remercier en demandant à notre camarade SPINETTA de lui dire l'estime respectueuse et l'attachement qu'il a su s'attirer de ses collaborateurs de tous grades. (*Applaudissements*).

Nous avons l'honneur d'accueillir ce soir pour la première fois M. BIONDI, Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique et à la Réforme Administrative (*Applaudissements*). Vous devez vous douter que nous avons eu souvent à faire appel à lui-même et à ses Services depuis que les grands problèmes du reclassement et des rémunérations ont été posés et que nous ne sommes pas près encore d'abandonner le chemin de ses bureaux, bien des questions restant encore en suspens. Vous pouvez aussi imaginer la somme de patience qui lui a été nécessaire pour écouter tant de revendications, quelquefois excessive et l'énergie dont il a eu à faire preuve pour faire admettre que des solutions peut-être imparfaites valent encore mieux que pas de solution du tout. Je suis heureux de le remercier en votre nom de la bienveillance et de l'intérêt qu'il nous a toujours témoignés. (*Applaudissements*).

Si, retenu par les devoirs de sa charge, M. LA-COSTE, Ministre de l'Industrie et du Commerce n'est

pas personnellement présent ici ce soir, il a tenu à se faire représenter auprès de nous par notre camarade CHANU, Directeur Adjoint de son Cabinet. (*applaudissements*), à qui nous n'avons jamais en vain fait appel quand il s'agissait d'étudier une question intéressant nos deux Corps. Je suis certain d'être votre interprète en demandant à M. CHANU d'assurer Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce de notre déférente confiance et de notre dévouement. (*Applaudissements*).

Nos remerciements vont aussi à notre camarade SPINETTA, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des Travaux Publics, car il n'est pas seulement ici ce soir en qualité de représentant de son Ministre, mais aussi en tant qu'invité direct. Nous lui avons de grandes obligations. Vous connaissez tous son inlassable dévouement, la compétence et le zèle infatigables qu'il témoigne dans la défense de nos intérêts moraux et matériels. Sa présence ici ce soir me permet de lui dire toute notre profonde gratitude. (*Applaudissements*).

Je remercie également M. LOUVEL, lui aussi ancien polytechnicien, Président de la Commission de la Production Industrielle de l'Assemblée Nationale et M LÉO HAMON, Président de la Commission de l'Intérieur du Conseil de la République, qui nous ont apporté ce soir le témoignage de l'intérêt qu'on attache à nos Corps dans les milieux parlementaires. (*Applaudissements nourris*).

Plusieurs Directeurs de nos Administrations Centrales ont bien voulu nous faire l'honneur de ce joindre à nous ce soir. Je voudrais si vous me le permettez, profiter de la présence de M. Bernard RENAUD, Directeur du Personnel du Ministère des Travaux Publics, (*applaudissements*) pour lui apporter publiquement l'hommage de notre admiration, de notre reconnaissance et de notre respectueuse estime (*applaudissements*). Tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, et moi tout le premier, savent avec quelle haute conscience et quel acharnement il défend notre cause, à telle enseigne que, dans les milieux extérieurs à nos Corps, son nom est devenu un véritable symbole de la lutte qu'il faut souvent mener pour faire aboutir les moindres réformes (*Applaudissements*). Et je ne parle pas ici seulement pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et leurs collaborateurs, car je suis convaincu que, par sa remarquable connaissance des choses de la fonction publique, il rend d'éminents services à beaucoup d'autres fonctionnaires, au nombre desquels nos camarades des Mines occupent une place de choix.

Je salue également la présence à notre table de MM PELTIER, Directeur des Voies Navigables et des Ports Maritimes, (*applaudissements*); CAZES, Directeur des Bases Aériennes, (*applaudissements*); M. GUILLAUMAT, Directeur des Carburants, (*applaudissements*).

Si leurs fonctions, de caractère technique prédominant, les mêlent moins intimement peut-être aux questions de personnel, nous savons qu'au milieu des difficultés ils ont toujours essentiellement en vue le bien supérieur de l'Etat et les intérêts de nos Corps. A ce titre ils méritent toute notre reconnaissance.

Je suis heureux enfin de compter, au nombre de nos invités de ce soir, les représentants des principales organisations syndicales : M. LAPEYRE, (*applaudissements*), Secrétaire Général de la Fédération Force Ouvrière des Travaux Publics à qui nous devons pour une grande part le succès de beaucoup de démarches intéressant l'ensemble du personnel et qui, sans jamais se rebuter ni se décourager, lutte pour l'amélioration du sort de toutes nos catégories ; M. LABRO, Secrétaire Général du Syndicat Force Ouvrière des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, lui aussi ardent défenseur de ses camarades et toujours prêt à coordonner ses efforts avec les nôtres ; M. VERNON, Secrétaire de la Fédération Chrétienne des Travaux Publics, (*applaudissements*), qui se dépense également sans compter dans le meilleur esprit d'entente et de collaboration, pour assurer aux travailleurs de la fonction publique une existence morale et matérielle digne de la grandeur de leur tâche.

J'ai d'autre part à présenter les excuses de M. BRIAND, Directeur du Cabinet du Ministre des Travaux Publics ; de M. HAAS-PICARD, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Intérieur ; de M. DREYFUS, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Industrie et du Commerce ; de MM. CORDONNIER, Président de la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale, BEAUQUIER, Président de la Commission des Moyens de Communication de l'Assemblée Nationale ; BOISRON, Président de la Commission des Moyens de Communication du Conseil de la République et DELPORTERIE, Président de la Commission de la Production Industrielle du Conseil de la République ; de MM. les Présidents BOUTET et BLUM-PICARD, Vice-Présidents des Conseils Généraux des Ponts et Chaussées et des Mines ; de M. DORGES, Secrétaire Général aux Travaux Publics et aux Transports ; de M. HEDERER, Secrétaire Général à l'Aviation Civile et Commerciale qui s'est fait représenter par M. CAZES, Directeur des Bases Aériennes ; de MM. RUMPLER, Directeur des Routes, VARLET, Directeur de l'Electricité et du Gaz, PERRINEAU, Directeur des Mines, qui, retenus par leurs occupations ou par des engagements antérieurs, ont vivement regretté de ne pouvoir se joindre à nous ce soir.

Vous ne vous attendez certainement pas, Messieurs les Ministres, à ce qu'un Président d'Association Professionnelle vous dise que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sur le plan général d'ailleurs, trop de séquelles de la guerre subsistent encore, bien des menaces pèsent toujours tant sur le plan intérieur que sur le plan international et le chemin du redressement est de ceux qui, si l'on s'en

rapporte aux Ecritures, auraient déjà nécessité, au début de notre ère, l'intervention d'un Corps bien constitué d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Je voudrais cependant rappeler les paroles que, l'an dernier, ici même, M. le Ministre de l'Intérieur nous adressait, et je les cite textuellement : « Je pense très sincèrement qu'il faut tenir dans des conditions très difficiles encore un petit nombre de mois, jusqu'à la récolte, et qu'à ce moment — si une nouvelle catastrophe saisonnière ne s'abat pas sur le pays — nous disposerons d'une récolte permettant d'augmenter la ration de pain et, par conséquent, de faciliter la vie des travailleurs et qu'en même temps cette augmentation de la ration de pain réduira la concurrence sur les autres produits vivriers et contribuera, par conséquent, à accentuer la baisse que l'on s'efforce de provoquer actuellement ».

Ces paroles apparaissent aujourd'hui prophétiques. Et s'il reste, certes, encore beaucoup à faire, on peut noter avec satisfaction que notre redressement national est enfin sérieusement amorcé, que la confiance revient et que la stabilisation tant désirée n'apparaît plus comme un mythe. Et vous pouvez penser que si, comme simples citoyens, nous ne saurions que nous en réjouir, comme Ingénieurs de Grands Corps de l'Etat, nous ne pouvons manquer d'envisager favorablement l'efficacité accrue qu'une ambiance moins déprimante pourra donner à nos Services. C'est qu'en effet, au sein de l'Administration française, nous avons la charge de dépenser en partie ce que d'autres font entrer dans les caisses du Trésor et que, quoi qu'on en dise, il est finalement bien difficile de consacrer d'importants crédits aux travaux quand les encasements eux-mêmes n'arrivent pas à suivre le rythme imposé aux augmentations des prix par la fuite devant la monnaie.

Mais je voudrais en venir maintenant à des objets qui nous intéressent d'une façon plus immédiate et, en pareille matière, les revendications à faire valoir ne doivent pas nous faire oublier les résultats acquis dont je parlerai en premier.

Tout d'abord, le reclassement de la Fonction Publique est, à l'heure actuelle, arrêté dans son ensemble. Des corrections de détails s'imposent peut-être encore et, en ce qui nous concerne, nous ne renonçons pas, bien entendu, à tenter de faire disparaître les anomalies internes que vous connaissez tous.

Il y a là, d'ailleurs, une question d'opportunité dont nous avons parfaitement conscience, et vous savez, Messieurs les Ministres, que nous désirons rester assez clairvoyants pour ne pas opérer nos interventions à un moment où elles seraient vouées à un échec à peu près certain.

Nous tenons d'ailleurs, à remercier M. le Ministre des Travaux Publics, M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce et M. le Ministre chargé de la Fonc-

tion Publique de l'esprit de large compréhension qu'ils ont toujours manifesté dans les questions de reclassement et de rémunération des Ingénieurs des Mines et des Ponts et Chaussées.

La publication des indices de reclassement a déjà permis deux revalorisations successives des traitements ; la moitié du chemin à parcourir est maintenant acquise et c'est tout de même un résultat qu'il convient de souligner. Un effort équivalent reste encore à consentir et j'exprime ici l'espoir que l'amélioration de notre situation générale permette au Gouvernement de l'accomplir le plus rapidement possible et de tenir des promesses solennellement faites en des temps cependant singulièrement plus difficiles.

Pour nos Corps, cependant, ce reclassement, même arrivé à son terme, ne suffira pas, à lui seul, à supprimer le regrettable écart qui nous sépare des personnels des grands secteurs nationalisés. J'ai déjà développé longuement ici même, l'an dernier, l'impérieuse nécessité d'une égalisation aussi complète que possible, faute de quoi ne cesserait de s'accroître la véritable hémorragie dont souffrent, à l'heure actuelle, les Corps techniques. Je n'y reviendrai donc que pour souligner à nouveau combien est nécessaire, indépendamment des dispositions à inclure à cet effet dans nos statuts particuliers — dont je parlerai plus loin — l'établissement aussi prochain que possible d'un régime convenablement étudié de primes de rendement, d'ailleurs prévu par la loi du 19 octobre 1946 sur le Statut de la Fonction Publique.

Dans ce domaine, nos Camarades des Mines et des Ponts et Chaussées détachés au Ministère de l'Industrie et du Commerce demandent une fois de plus son appui et celui de Monsieur le Ministre BRONDI, chargé de la Fonction Publique, pour une revalorisation équitable et indispensable de la prime de rendement, qui doit être calculée en pourcentage sur les nouveaux traitements après reclassement et pour la défense de l'adoption, dans leur statut, des dispositions spéciales à leur mise en disponibilité.

Sur le plan moral, j'ajoute qu'un grand nombre de Camarades ont constaté avec regret la faible importance des contingents de Légion d'Honneur dont vous avez pu disposer pour les Ingénieurs et m'ont instamment prié d'attirer votre attention sur cette situation, qui se traduit par un retard moyen, dans l'âge des promus, de l'ordre de 5 ans par rapport à l'avant-guerre.

J'ai enfin à faire état, au nombre des résultats acquis, du vote de la loi du 29 septembre 1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées pour le compte des Collectivités locales. Notre satisfaction à cet égard ne doit pas nous faire oublier ceux qui ont été les artisans de cette importante mesure d'équité ; je m'abstiendrai de les nommer ici individuellement, car ils sont nombreux et

j'aurais scrupule à en oublier un seul ; mais au nom de tous nos Camarades je veux leur exprimer à tous nos plus sincères et plus chaleureux remerciements. Si notre dîner avait eu lieu une semaine plus tôt, je me serais maintenant tourné vers M. le Ministre des Travaux Publics ou vers son représentant et je lui aurais demandé de renouveler ses démarches personnelles auprès de son collègue des Finances pour que ce dernier veuille bien signer rapidement l'arrêté d'application envoyé à l'examen de ses Services il y a plus de quatre mois ; mais c'est heureusement chose faite depuis quelques jours et j'ai tout lieu de penser que, dans un avenir très prochain, les instructions nécessaires à l'application de la loi pourront être adressées aux Services intéressés.

Qu'il me soit permis, concernant nos interventions auprès des Collectivités locales, d'ajouter encore quelques mots. J'ai su que la promulgation de la loi en question aurait soulevé une certaine émotion parmi les techniciens privés. J'ai fait immédiatement le nécessaire pour leur donner les apaisements auxquels ils avaient droit, mais vous ne trouverez pas mauvais que, publiquement, ce soir, au nom de votre Association, je renouvelle l'assurance qu'il n'en peut résulter aucun inconvénient pour eux. Nous n'avons jamais eu l'intention — ni d'ailleurs la possibilité — de nous substituer à ces techniciens et surtout pas pour des travaux extérieurs à notre compétence, et nul ne saurait trouver un motif d'alarmes dans l'intervention d'une loi dont le seul effet est de nous restituer un régime de rémunération dont nous n'avions été privés que par une loi d'exception.

J'en arrive maintenant aux désirs que nous avons à exprimer, au nombre desquels je retiendrai seulement ce qui est relatif à nos statuts particuliers et à la marche générale de nos Services.

Notre Association a eu à se pencher longuement, pendant les mois écoulés, sur le projet de statut particulier des Ingénieurs des Ponts et Chaussées préparé par l'Administration des Travaux Publics. Il est trop vraisemblable qu'une fois arrêté, ce statut fixera pour un nombre d'années important la situation de nos camarades, pour que nous ne tenions pas à y voir insérer les dispositions les plus propres à nous assurer enfin une carrière normale dans son déroulement. Les lenteurs excessives de l'avancement dans notre Corps sont bien connues et il faut que notre statut particulier y apporte un remède définitif, en tenant compte le plus largement possible de l'article 51 du statut général de la Fonction Publique. Nous avons, à cet effet, proposé la solution suivante, qui nous a paru la plus propre à y parvenir sans rien ôter du caractère traditionaliste et fortement hiérarchisé qui fait la valeur et l'efficacité de nos Services.

Une certaine dissociation serait admise entre le grade et la fonction, dissociation limitée et à sens

unique permettant seulement de conserver, à titre temporaire, à un Ingénieur promu, les fonctions du grade antérieur en attendant que devienne disponible un poste correspondant à son nouveau grade. Le principe de base resterait, par ce moyen, celui d'une association normale du grade et de la fonction tant qu'il n'en résulterait pas d'inconvénients pour l'avancement normal. Cette mesure devrait toutefois être assortie de dispositions obligeant l'Ingénieur promu à ne pas demeurer sans raison à la tête d'un Arrondissement ou d'un Service que, pour des considérations personnelles, il ne serait pas enclin à abandonner. A cet effet, nous demandons que chacun des deux grades d'Ingénieur en Chef et d'Inspecteur Général soit divisé en deux classes, l'accès à la classe supérieure, tout en continuant, bien entendu, à se faire exclusivement au choix, étant réservé aux Ingénieurs occupant effectivement une fonction de leur grade. Parallèlement, il est proposé de ramener de 3 à 2 le nombre des classes d'Ingénieur Ordinaire.

L'association du grade et de la fonction n'étant plus, avec ce système, strictement automatique, il serait alors possible d'inclure dans le statut particulier — je souligne à dessein que les avancements devraient néanmoins toujours se faire au choix — des dispositions prévoyant l'accès aux grades d'Ingénieur en Chef et d'Inspecteur Général à des anciennetés moyennes déterminées dans le grade d'Ingénieur. En traçant ainsi l'évolution d'une carrière moyenne, on garantit les Ingénieurs contre les très grandes différences de vitesses dans l'avancement qui se sont manifestées depuis 30 ans, sans avoir recourus à des solutions extrêmes, difficilement conciliables avec la physionomie particulière de nos Services.

Il s'agit, vous le voyez, de propositions dont le caractère de modération ne peut échapper à personne et je voudrais demander à M. le Ministre des Travaux Publics et à M. le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, pour les faire aboutir, de nous prêter avec le maximum de bienveillance et de compréhension un appui sur lequel nous savons d'ailleurs pouvoir compter.

Mais notre Association manquerait à l'un de ses devoirs essentiels en limitant son action et en ne se préoccupant pas de ce qui peut améliorer la marche de nos Services. Je terminerai donc en évoquant quelques problèmes qu'elle pose et en formulant les suggestions utiles.

Tout d'abord, une loi récente a créé une Cour de discipline budgétaire destinée à réprimer les imputations inexactes de dépenses et les dépassements de crédits. Nous en avons été fort émus, car, dans l'état actuel des choses, l'insuffisance notoire de certains crédits de fonctionnement met les Chefs de Services dans la triste alternative de tomber sous le coup de la loi ou d'arrêter purement et simplement la marche de leurs Services. Alerté par nos soins, M. le Mi-

ministère des Travaux Publics a bien voulu nous donner certains apaisements, mais il n'est malheureusement pas en son pouvoir de réformer la loi et, si l'on décidait d'en faire une très stricte application, nombre de nos camarades pourraient être recherchés alors qu'ils n'ont jamais eu en vue que le bien de l'Etat. Dernier, ici même, je soulignais déjà ce qu'avaient d'excessivement rigide certaines règles d'imputations budgétaires et je faisais valoir que, pour nos Services, dont le volume d'activité est étroitement fonction des crédits de travaux mis à leur disposition, l'imputation à ces crédits d'une part des frais de fonctionnement devrait être la règle normale. M. le Ministre a bien voulu, à la suite de notre récente démarche, nous indiquer qu'il cherche à obtenir les assouplissements nécessaires et je me permets de lui demander, au nom de nos camarades, de faire en sorte qu'un aboutissement rapide soit assuré à ses suggestions en obtenant en outre des crédits de fonctionnement enfin suffisants.

Nos Services sont, d'autre part, très souvent paralysés par l'interdiction, non seulement de recruter tout nouveau personnel, mais encore de remplacer celui qui s'en va, soit définitivement, soit, comme c'est le cas pour les agents féminins en congé de maternité, à titre temporaire seulement. Je pourrais obtenir des effets faciles en dépeignant la situation vraiment courtelinesque dans laquelle certains Services sont placés de ce fait ; j'aime mieux m'en dispenser, car en définitive, en pareil cas, le rire ne pourrait qu'être bien voisin d'une profonde tristesse. Est-il donc devenu impossible, en notre pays de raison et de mesure, de faire admettre qu'un organisme dont les cellules disparaissent une à une est irrémédiablement condamné à mort et cela d'autant plus vite qu'on lui demande, en même temps, de fonctionner à un rythme toujours accru ? Le malheur, en pareil cas, est que la gravité du mal s'accroît sans cesse sous des apparences de santé qui sont de plus en plus trompeuses : et nous courons tout droit, si rien n'est fait, à une défaillance irrémédiable et brutale dont personne, en définitive, ne voudra se reconnaître responsable.

Le personnel qui nous reste n'a d'ailleurs pas encore reçu l'équivalent de son travail quand sa rémunération lui a été assurée. Moins que jamais, à l'heure actuelle, l'Administration ne peut négliger le caractère humain des relations qu'elle doit entretenir avec ses serviteurs de tous grades et, de cette préoccupation, sont nés les œuvres et Services sociaux existant maintenant un peu partout. En contribuant à prévenir plutôt qu'à guérir, ils profitent d'ailleurs directement aux Services par la réduction qu'ils provoquent des congés de maladie. Mais comment, à ce point de vue, ne pas être choqués des inadmissibles différences que révèle une comparaison des moyens mis à la disposition des différentes Administrations ?

Criante déjà quand on reste dans le domaine des Services publics proprement dits, cette inégalité devient monstrueuse par rapport aux secteurs nationalisés, et nul ne saurait prétendre, à ce point de vue que lesdits secteurs commettent d'outrancières exagérations. En réalité, ce sont les Administrations qui sont en retard et, parmi elles, les nôtres ne sont pas loin de détenir le triste record de la pauvreté des moyens. Il aura certainement suffi, Messieurs les Ministres, d'attirer là-dessus toute votre attention, persuadés que nous sommes que les dépenses des Services sociaux doivent, dans l'intérêt même de l'Administration, être aussi largement calculées que possible.

On pourrait écrire tout un volume sur les simplifications possibles et sur l'amélioration du rendement à attendre d'un équipement correct des Services. Certaines règles, héritées de l'époque napoléonienne et parvenues à l'âge atomique sans presque avoir varié, sont désuètes : les contrôles qu'elles permettent arrivent à être illusoire parce que la complication de l'Administration moderne a fini par leur enlever toute portée pratique. On ne renonce pas avec assez d'empressement à certaines habitudes nées de la guerre et qui ne sont pas faites non plus pour simplifier la marche des Services. Et surtout l'équipement desdits Services est souvent presque aussi anachronique que les règlements en vigueur eux-mêmes. La machine à écrire, certes, est entrée dans les mœurs, la machine à calculer elle-même n'est plus considérée comme une curiosité extraordinaire ; mais elles sont maintenant dépassées et je serais curieux, par exemple, de savoir dans combien de Services on utilise couramment la sténotypie. Il y a encore, dans ce domaine, un immense effort à accomplir et si, au début, il devait se traduire par des dépenses d'investissement, il n'est pas douteux qu'il procurerait très vite, en compensation, de substantielles économies par l'efficacité accrue qu'il donnerait à nos Services.

S'adressant à M. CHANU, représentant M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, les Ingénieurs des Mines et les Ingénieurs des Ponts et Chaussées en service dans ce Ministère tiennent à remercier M. le Ministre LACOSTE de la solution qu'il a apportée au problème difficile de la réduction du nombre des Directions de son Département. La nouvelle organisation satisfait, en effet, leurs desiderata essentiels en maintenant la plupart des Directions techniques des grandes industries de base (Mines, Electricité et Gaz, Carburants) et en rattachant la Direction de la Sidérurgie à la Direction des Mines, en raison des liens étroits existant entre l'industrie métallurgique et l'industrie minière.

La compétence des Directions techniques des industries de base n'est d'ailleurs pas susceptible d'entrer en conflit avec celle des organismes nationalisés ou étroitement contrôlés, chargés de mettre en œuvre, sous leur responsabilité, la politique du Gouverne-

ment appliquée à des Secteurs industriels déterminés (Charbon, Electricité et Gaz, Carburants, Sidérurgie). Il faut, en effet, que cette politique préexiste, donc qu'elle soit étudiée par les Directions Techniques suivant les instructions du Ministre dans le cadre de l'intérêt général ; de plus, le Ministre doit pouvoir juger de la façon dont cette politique est exécutée et doit, par conséquent, être renseigné par ces Directions sur le fonctionnement desdits organismes et des établissements qu'ils exploitent.

Dans la lourde tâche de gestion qui leur incombe, les industries nationalisées ont en effet à faire face à des devoirs et des soucis d'ordre économique, social et financier et leur caractère national ne les dispense pas d'obéir aux lois générales qui régissent les activités industrielles et commerciales. La nécessité d'un contrôle éclairé, lié à la nature et à l'ampleur de leurs activités, se fait sentir actuellement comme par le passé ; les lois organiques concernant ce contrôle n'ont d'ailleurs pas été modifiées sur ce point et le fait de la nationalisation n'est pas à lui seul, et l'expérience le prouve, une garantie suffisante de l'exploitation au mieux des intérêts de la Nation.

Pour remplir cette mission de contrôle, les Directions techniques de base disposent d'ailleurs de Services centraux et extérieurs dont l'armature est précisément constituée par les Ingénieurs des Corps des Mines et des Ponts et Chaussées, qui ont acquis, par leur sélection, leur formation et leurs traditions, une large expérience administrative, économique et technique.

Enfin, nos Camarades demandent que, conformé-

ment aux errements suivis au Ministère des Travaux Publics, et des Transports, le Comité Technique Paritaire Central, institué auprès de M. le Directeur de l'Administration Générale du Ministère de l'Industrie et du Commerce, soit complété par des représentants des Syndicats de techniciens et notamment du Syndicat des Ingénieurs des Mines. Ce Comité technique paritaire central, qui n'est actuellement composé que d'administratifs, est, en effet, compétent pour l'examen des questions d'organisation et de fonctionnement concernant l'ensemble des Services de cette Administration ; l'existence de nombreux techniciens dans ces Services justifie la présence, au sein du Comité, de représentants des Syndicats les plus représentatifs de techniciens et notamment du Syndicat des Ingénieurs des Mines.

J'arrive maintenant à la conclusion de ce trop long discours. Et ce sera pour chercher, dans les encouragements du plus récent passé, des motifs d'espérance et de confiance dans l'avenir. Qu'on le veuille ou non, tous les citoyens d'un même pays sont solidaires entre eux et, sur le plan professionnel qui est le nôtre, nous ne saurions ni ne voudrions séparer notre sort de celui de notre patrie. Un horizon magnifique s'ouvre devant elle, qui n'abandonne pas, malgré ses malheurs passés, sa position à la tête de la civilisation du monde. En la servant, à notre place, de toute notre conscience et de tout notre amour, nous aurons constamment la satisfaction de voir la France toujours plus belle, toujours plus forte et toujours plus rayonnante. (*Longs applaudissements*).

Allocution prononcée par M. Jules MOCH, Ministre de l'Intérieur

Messieurs,

Je ne viens ici ni en Ministre chargé du contrôle des collectivités locales, ni en qualité d'ancien Ministre des Travaux Publics. Je viens, si vous le permettez, en ami et en camarade d'école de beaucoup d'entre vous. (*Applaudissements*).

Je ne parlerai donc pas, ni du reclassement, ni des désirs que vient d'exprimer votre Président... (*rires*) ou du moins je n'y ferai qu'une brève allusion.

J'ai été très frappé, à la suite des examens de sortie de l'Ecole Polytechnique cette année, de constater que, pour la première fois dans l'histoire de l'Ecole, des « bottes » ont été offertes et même au Corps des Ponts qui n'ont point trouvé de preneurs.

Nous étions habités depuis pas mal d'années — à peu près depuis ma promotion — à ce que l'Ecole ne fournisse pratiquement plus l'Armée. Du moins tous les emplois d'Ingénieurs étaient-ils pris. Cette année pour la première fois quelques postes aux Ponts et

Chaussées, aux Ingénieurs de la Marine et dans l'ensemble de ce qu'on appelle « les petites bottes » sont restées vacantes.. C'est là un symptôme alarmant qui prouve l'insuffisance du reclassement des Corps Techniques en général par rapport au Corps administratif et que j'ai longuement signalé à mon ami M. Ramadier, Ministre responsable de l'Ecole Polytechnique (*Applaudissements nourris*).

Mais je voudrais surtout aujourd'hui revenir sur une phrase de moi que rappelait tout à l'heure votre Président. Les banquets du P.C.M. sont pour moi jalonnés d'événements assez importants. Il y a deux ans (la cérémonie avait lieu en mai et non pas en février) j'ai demandé que, par un accroc révolutionnaire aux traditions, les discours fussent prononcés au potage, car je ne pouvais pas rester plus longtemps ; il y avait ce jour-là une crise ministérielle de taille, puisque c'était le jour où le Gouvernement de la République s'est amputé de ses Ministres communistes. Je mesure le chemin parcouru depuis lors...

L'année dernière, vous avez bien voulu le rappeler, je vous disais que si nous avions une bonne récolte, nous arriverions à apercevoir la fin du tunnel. C'est peut-être le moment, maintenant que la récolte est venue, de mesurer le chemin parcouru depuis deux ans et même depuis un an. La récolte a été abondante ; elle a entraîné une baisse anarchique des prix de revient. Baisse qui porte en soi, parce qu'elle est exagérée, des germes de difficultés dans l'avenir, car il est à craindre que se produisent des restrictions d'emblavement. Cette baisse a créé une amorce de baisse seulement à la consommation. Il importe maintenant de faire profiter vraiment le consommateur des pertes parfois excessives que vient de subir le producteur.

Par ailleurs, nous constatons que les dernières majorations d'impôts ont pu être absorbées par les industries, sans que les prix subissent ces dernières semaines une hausse ; pour la première fois, nous avons constaté au quinze février que les indices du prix de la vie — indices des prix de détail des 29 et des 34 articles — marquaient une baisse, alors que nous étions habitués depuis des années à les noter en hausse d'un mois à l'autre.

C'est donc, pour la première fois, une légère amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs que nous constatons. C'est aussi la possibilité d'échapper au cycle infernal des alternances d'augmentations de salaires et d'augmentations de prix plus élevées simultanément.

Nous constatons que la production au cours des derniers mois a dépassé dans l'ensemble en moyenne et aussi dans la plupart des industries les chiffres de 1938 : année sans doute médiocre, mais c'est déjà bien beau de nous égaliser avec une année médiocre.

Les records de production de la fonte ont été battus. Jamais la France n'avait fabriqué autant de fonte et d'acier qu'au cours du dernier mois. La production d'électricité augmente de mois en mois régulièrement. Notre capacité de raffinage est également en large croissance. La production de charbon durant le premier semestre avait été supérieure aux prévisions et avait presque atteint celle qu'avait chiffré M. MONNET. Seule la longue grève du deuxième semestre a diminué le rendement moyen de l'année.

Parallèlement nous constatons le succès de l'emprunt, de cet emprunt qu'on aurait jugé impossible il y a seulement six mois et qui d'ores et déjà a rapporté plus de deux cent dix milliards dont tout au moins cent cinq ou cent six d'argent frais. L'augmentation des disponibilités de trésorerie va permettre, j'espère, d'aller un peu au delà du minimum prévu pour les crédits d'investissement et, par là même, permettra de satisfaire une revendication naturelle au cœur des techniciens. L'équilibre du budget est à peu près complètement réalisé dans la mesure où l'incertitude des prix permet encore de parler de budget. Mais précisément parce que les prix ont tendance à se

stabiliser le budget à tendance à devenir une réalité. Le resserrement de l'écart des cours des devises au marché officiel et au marché parallèle est aussi un symptôme favorable et nous voyons ainsi poindre à l'horizon les premières conditions d'une préstabilisation.

Tout cela est riche de promesses, si nous savons tenir le dernier quart d'heure — le quart d'heure de Nogi — si notamment nous avons présent à la mémoire, les plus vieux d'entre vous s'en souviennent peut-être, l'aventure des douze milliards d'excédent de recettes de celui qu'on appelait le « père Chéron », qui ont entraîné des demandes telles qu'à ces douze milliards d'excédent de l'époque se sont ajoutées négativement vingt cinq ou trente milliards de dépenses nouvelles, de sorte que la situation a été plus compromise après qu'avant.

Nous assistons en même temps à une tentative de construction de l'Europe sous divers noms. Europe économique du Comité des Dix-Neuf ; Europe politique des Cinq qui sont maintenant les Huit ou les Dix ; Europe militaire, baptisée Pacte Atlantique. Nous assistons à ce commencement de création d'un grand marché qui est la condition d'une industrie moderne, car il faut bien que les techniciens se rappellent qu'avec la sur-capitalisation nécessaire des entreprises équipées en machines-outils toujours plus coûteuses, il n'est pas possible de créer un marché à l'échelle de ces petits pays européens qu'on traverse de bout en bout en trois heures d'avion.

Nous constatons en même temps un arrêt de l'expansion du totalitarisme oriental vers les mers qui baignent l'Occident du continent. Cette expansion a tenté de se matérialiser en France au cours des quinze derniers mois par deux grèves politiques dont nous avons su tout ce qu'elles nous ont coûté, mais dont peu de Français savent ce que nous y avons risqué.. (*Applaudissements*). Elles se sont traduites par un afflux d'or soviétique qui a permis, par un mystère singulier, à tous les journaux de cette tendance, de payer toutes leurs dettes. Au mois de septembre de l'année dernière, elles se sont traduites aussi par un afflux d'espions et d'agents de services de renseignements dont je crois qu'il n'y a pas eu l'équivalent même en temps de guerre.

Quand je fais un retour sur toute cette période et sur les deux ans singulièrement plus tranquilles qui les avaient précédées dans ma vie ministérielle, je puis me dire ceci : « J'ai quitté les Travaux Publics il y a maintenant seize mois environ pour mener une rude bataille. En quittant les Travaux Publics j'ai abandonné cette joie qui s'attache à l'étude de plans d'ensemble établis pour de longues périodes par les Directeurs compétents de cette Administration, qu'il s'agisse de la reconstruction de nos ports et de nos voies navigables n'est-ce pas mon cher M. PELTIER ?, ou de l'équipement de la France en bases aériennes,

comme le fait votre second voisin M. CAZES. J'ai abandonné cette autre joie de voir sortir de terre petit à petit les projets dont on a vu les plans d'ensemble quelques mois ou quelques semestres au préalable ».

J'ai embrassé un métier presque entièrement différent, je dis presque, car il y a eu aussi à l'Intérieur durant ces quinze mois, toute une période d'organisation qui me rappelait un peu le travail au boulevard Saint-Germain. Organisation de la motorisation de la police ; organisation de la généralisation de la radio-phonie dans la police, permettant de tenir une ville avec quelques Citroën, circulant dans un no man's land, tandis que cent mille manifestants étaient d'un côté et cinquante mille de l'autre ; ces quelques Citroën suffisant à alerter des éléments motorisés groupés dans des casernes ou dans des cours d'écoles, prêts à se porter vite et en nombre aux points sensibles. Etude aussi pour toute la France des plans de sécurité qui nous ont permis d'aborder les événements d'octobre 1948 et novembre avec une sécurité que nous n'avions pas connue durant les événements de novembre et décembre 1947

Mais j'ai trouvé aussi une période d'action immédiate et d'interventions, hélas trop souvent massives pour reprendre en mains des bassins occupés pour des fins politiques ; pour faire évacuer des gares ou des usines essentielles à la vie nationale et que tenait une minorité désireuse d'imposer sa volonté à la majorité ; pour dépister ces innombrables réseaux d'espionnage étranger dont je parlais tout à l'heure

et les mettre hors d'état de nuire, par l'expulsion de leurs membres principaux, dont certains avaient une façade importante et honorable en France. J'évoque en ce moment la figure du président d'une Chambre de Commerce franco-étrangère qui était en France depuis vingt-cinq ans et qui était exclusivement un espion de l'Europe orientale. Pour enfin chercher, rechercher et livrer à la justice militaire avant-hier et de nouveau aujourd'hui (ce sera dans les journaux d'après-demain) des hommes, officiers, techniciens, ouvriers qui, égarés par leurs passions politiques, ont cru servir une cause humaine en renseignant l'étranger sur nos activités les plus secrètes. On achève ce soir-même l'interrogatoire au Ministère de l'Intérieur d'une équipe d'officiers qui ont trahi la France.

Ma conclusion est que nous devons servir là où nous sommes placés, qu'il s'agisse des Travaux Publics ou de l'Intérieur, de l'Industrie ou du Commerce ou de la Fonction Publique, car je n'oublie pas que je parle au nom de mon ami BIONDI comme au mien propre. Nous avons partout un devoir à remplir envers le pays.

Je crois, quand je fais un de ces retours annuels sur le passé avoir rempli le mien. Il me sera simplement permis d'ajouter que les heures d'angoisse au début, de difficultés plus tard, de tension presque toujours que j'ai vécues à l'Intérieur ne me font pas oublier mais me font souvent regretter les heures plus techniques qu'auparavant j'avais vécues parmi vous (*Applaudissements très chaleureux*).

Tournée du P. C. M. en Italie et en Suisse

La prochaine tournée du P.C.M., prévue pour le mois de juin prochain, en Italie et en Suisse, continue à susciter un très grand intérêt parmi nos Camarades.

Aussi bien, le grand nombre d'inscriptions définitives reçues pour cette tournée a conduit à prévoir l'accomplissement de celle-ci en deux voyages successifs, groupant chacun une soixantaine de personnes et ayant tous deux le même programme.

Par ailleurs, pour éviter le passage à Turin (où l'on doit visiter les Usines FIAT) le jeudi 16 juin, jour férié en Italie, la date initiale du premier voyage a dû être avancée d'un jour.

En conséquence, la tournée sera effectuée aux dates ci-après :

Premier voyage :

- départ de Paris le vendredi soir 10 juin ;
- retour à Paris le dimanche matin 19 juin.

Deuxième voyage :

- départ de Paris le vendredi soir 24 juin ;
- retour à Paris le dimanche matin 3 juillet.

Les adhérents à cette tournée recevront en temps voulu toutes indications utiles pour l'accomplissement du voyage, dont le programme n'est pas encore arrêté dans tous ses détails au moment où paraissent ces lignes.

NE TARDEZ PLUS A PAYER VOTRE COTISATION DE 1949

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Séance du Samedi 26 Février

RECTIFICATIF

Au § 3° (Fixation du taux des cotisations pour 1949), au lieu de :

« Ingénieurs Ordinaires :
— en activité 500 frs

il faut lire :

« Ingénieurs Ordinaires :
— en activité 600 frs

Séance du Dimanche 27 Février

RECTIFICATIF

Au § 1° (Renouvellement du bureau, au lieu de :

« M. DAUVERGNE fait connaître que la Section Mines a maintenu en fonctions son Bureau ainsi composé »

il faut lire :

« M. DAUVERGNE fait connaître que la Section Mines n'a pas encore reconstitué son Bureau et que, provisoirement, le Bureau actuel, ainsi composé, peut être maintenu ».

Séance du Mardi 5 Avril 1949

Le Comité du P.C.M. s'est réuni le mardi 5 avril 1949 au Ministère des Travaux Publics à Paris, sous la présidence de M. BUTEAU, Vice-Président.

Étaient présents : MM. BUTEAU, DAUVERGNE et GUERBIGNY, Vice-Présidents, DURAND-DUBIEF, Secrétaire, FISCHESSE, Secrétaire-Adjoint, COURBON, Trésorier, ACHILLE, BOUZOU, CACHERA, CASSARD, CAUDRELLIER-BENAC, CASTRES-SAINT-MARTIN, CHAMPSAUR, COR, GOUTEAUD, CUREL, DAMIAN, GUEYDON DE DIVES, LEPRINCE-RINGUET, LORIFERNE, MARTIN, MONNERET, MORISSON, PELISSONNIER, RENOUX, ROQUES et SAINT-REQUIER, Membres

Absents excusés : MM. BRINGER, Président, JACQUINOT et MACAREZ, Membres.

Assistent à la séance : MM. BOLLART et LONG-DEPAQUIT.

La séance est ouverte à 9 heures 20.

1°) ADOPTION DES P.V. DES PRÉCÉDENTES SÉANCES.

Le Comité adopte les textes qui lui ont été soumis pour les procès-verbaux des séances ci-après :

— Réunion du Comité du samedi 26 février 1949 ;
— Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du dimanche 27 février 1949, après examen d'une réclamation de M. FRANCIS ARNOULD, au sujet de son intervention concernant sa mise à la retraite,

— Réunion du Comité du dimanche 27 février 1949, sous réserve d'une modification de forme demandée par M. DAUVERGNE

2°) FÉLICITATIONS.

Le Comité se joint au Président de séance pour présenter ses félicitations à M. DURAND-DUBIEF, Secrétaire du Comité, à l'occasion de la récente naissance de son quatrième enfant.

3°) BAL DU SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS.

A la demande de M. BRINGER, Président, empêché par des obligations de Service, le Comité désigne M. MARTIN pour représenter le Président du P.C.M. au Bal du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics, qui doit être donné à Paris le 30 avril 1949.

4°) ACQUISITION D'UN APPAREIL DUPLICATEUR

M. DURAND-DUBIEF fait connaître que M. MONNERET propose au Comité de décider l'acquisition d'un appareil duplicateur, pour permettre au Secrétariat du P.C.M. d'opérer lui-même les tirages multiples actuellement exécutés par une entreprise privée.

Après échanges de vues, le Comité invite MM. DURAND-DUBIEF et MONNERET à s'entendre pour la suite à donner à cette affaire.

5°) ÉLECTRICITÉ.

M. LONG-DEPAQUIT rend compte des derniers travaux de l'Équipe « Electricité ».

L'Équipe a examiné tout d'abord une lettre de M. PARENT, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Salon, relative à l'intervention d'EDF dans les projets de travaux d'électrification rurale, ainsi qu'une note de M. BLONDEAU concernant les agissements du Génie Rural dans les Syndicats d'Électrification. Il s'agit de questions à régler sur le plan local, dans le cadre du contrôle. Cependant, l'Équipe prendra contact avec la Fédération des Collectivités concédantes, pour ce qui concerne la défense des intérêts communaux.

M. LONG-DEPAQUIT rappelle ensuite que M. DAGAIN, Député de la Nièvre, a obtenu le vote par l'Assemblée Nationale d'une proposition de résolution tendant pratiquement à la suppression du Contrôle des EDF. Ceci constitue une atteinte morale sérieuse contre le contrôle et l'Équipe propose que le P.

C.M. prenne position très fermement à ce sujet M. CACHERA signale que, dans la même séance, l'Assemblée Nationale a adopté le maintien intégral des crédits pour les Services de Contrôle de la S.N.C.F. Après échange de vues, il est décidé que le Président du P.C.M. fera des démarches auprès de M. le Ministre de la Production Industrielle, du Président de la Commission de la Production Industrielle à l'Assemblée Nationale et du Directeur de l'Electricité de France.

Au sujet du règlement des dommages de guerre d'Electricité de France, M. BUTEAU donne lecture d'un compte-rendu de M. VAUTHIER, qui a représenté le P.C.M. à la réunion tenue à ce sujet le 18 mars 1949 dans le Cabinet du Directeur de l'Electricité Le Comité décide qu'il y a lieu de faire aussitôt que possible une démarche auprès des experts privés pour leur indiquer la position prise par le P.C.M. dans cette affaire.

6°) ENSEIGNEMENT A L'ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

M. BUTEAU signale que l'Equipe « Reconstruction » a examiné, en liaison avec l'Equipe « Culture-Enseignement », la question de l'enseignement de l'urbanisme à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. M. BOUZOUZ fait, à ce sujet, un exposé détaillé, où il rend compte des échanges de vues qui ont eu lieu sur cette matière entre les représentants du P.C.M., M. le Directeur GRELOT, et M. LECOMTE, chargé du Cours d'urbanisme. Il donne également des indications sur la refonte du Cours d'Architecture envisagée en accord avec M. TOURRY, professeur du dit Cours.

M. BOUZOUZ rend compte également des études poursuivies actuellement, concernant le cours de Travaux Maritimes.

M. BUTEAU signale qu'une réunion intime doit avoir lieu vers la fin du mois, à l'initiative de M. Georges VILLIERS, Président de la Confédération du Patronat, en vue d'un échange général d'idées sur l'enseignement dans les Grandes Ecoles Techniques. L'Ecole des Ponts et Chaussées, l'Ecole des Mines et l'Ecole des Mines de St-Etienne seront représentées à cette réunion. Le Comité invite son Président à suivre la question, qui intéresse au premier chef le P.C.M. ; le rapport du P.C.M. sur l'enseignement à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées a d'ailleurs vivement intéressé les personnes qui sont à l'origine du mouvement ci-dessus.

7°) RECOUVREMENT DES COTISATIONS DES SYNDICATS D'INGÉNIEURS.

M. le Président donne connaissance d'une proposition de M. COURBON, Trésorier du P.C.M., demandant au Comité de fixer le taux de la taxe forfaitaire

prévue pour le recouvrement, par le P.C.M., des cotisations des Syndicats d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. Après échanges de vues, le Comité, constatant que seul le Syndicat Général des Ingénieurs des Ponts et Chaussées a demandé le recouvrement de ses cotisations par le P.C.M., invite son Trésorier à s'entendre avec ce Syndicat pour la fixation du taux forfaitaire dont il s'agit.

8°) CONSTITUTION D'UNE AMICALE DE SECOURS DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

M. le Président rappelle la décision prise par la dernière Assemblée Générale du P.C.M. à ce sujet, d'où il résulte qu'il y a lieu de poursuivre l'étude entreprise en vue de la création de l'Amicale de Secours

Après échange de vues, le Comité charge M. GUEYDON DE DIVES d'intervenir auprès de l'Equipe « Œuvres sociales » pour la mise au point de la question.

9°) TOURNÉE EN ITALIE ET EN SUISSE.

M. COR rend compte de l'état actuel de l'organisation de la tournée du P.C.M. en Italie et en Suisse, prévue pour le mois de juin prochain. Il signale que 150 inscriptions de principe ont été reçues et que le voyage ne pourrait comporter un pareil nombre de participants. Il propose que si les adhésions définitives ne ramènent pas ce chiffre au-dessous de 90 participants, la tournée soit effectuée en deux séries, à une semaine d'intervalle. Le Comité approuve cette proposition.

10°) STATUT DES INGÉNIEURS.

M. le Président fait connaître que la Direction du Personnel pense pouvoir déposer avant Pâques ses propositions pour le Statut des Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

M. FISCHESSE signale que le Conseil d'Etat vient d'émettre un avis favorable à la proposition de Statut des Ingénieurs des Mines.

M. PÉLISSONNIER signale que les échelles de traitements récemment fixées pour les Ingénieurs de la Navigation Aérienne font ressortir, pour les Ingénieurs Ordinaires, un échelonnement nettement plus favorable que celui dont bénéficient actuellement les Ingénieurs de nos Corps. Cela semble résulter de ce que le Statut particulier des dits Ingénieurs est déjà intervenu. Une démarche a été faite auprès du Directeur du Personnel du Ministère des Travaux Publics pour que, lors de l'intervention de notre Statut, les indices définitifs affectés aux différents échelons donnent une courbe ascendante au moins équivalente à celle des Ingénieurs de la Navigation Aérienne.

11°) MISE EN VALEUR DES POSSESSIONS FRANÇAISES DE L'Océan Indien.

M. le Président donne connaissance d'une note de M. TRUMELET, dont celui-ci demande l'insertion dans le Bulletin du P.C.M., et relative à la constitution d'un Groupement d'Etudes en vue de la mise en valeur des possessions françaises de l'Océan Indien.

Le Comité, estimant que cette affaire ne rentre pas dans l'objet direct du P.C.M., décide que la note en question sera seulement signalée dans le prochain numéro du Bulletin, en indiquant que les Camarades intéressés par cette question pourront se mettre en relation avec M. TRUMELET.

12°) CRÉATION D'UN SERVICE D'ACHATS

Sur l'invitation du Président, M. DELAYRE expose dans quelles conditions le P.C.M. pourrait organiser un Service d'achats permettant à tous les membres

de l'Association, en règle avec la Caisse du P.C.M., de réaliser d'importantes économies dans leurs acquisitions de marchandises les plus diverses (sauf alimentation) à des prix réduits (prix de fabrique, de gros, de demi-gros ou de détail avec remise pouvant atteindre 30 %), ceci sans engagement et sans frais ni pour l'Association, ni pour les acheteurs éventuels

Après échange de vues, le Comité accepte cette proposition et décide que la création de ce Service d'Achats sera signalée dans le Bulletin du P.C.M.

La séance est levée à 12 heures 30, étant entendu que la prochaine réunion du Comité du P.C.M. aura lieu exceptionnellement le mardi 17 mai 1949 en deux séances, l'une à 9 heures précises, l'autre à 14 heures 15.

Le Secrétaire,
DURAND-DUBIEF.

Le Président.
L. BUTEAU.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ de la Section " PONTS ET CHAUSSÉES "

Séance du Mardi 5 Avril 1949

Le Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées du P.C.M. s'est réuni, le mardi 5 avril 1949, au Ministère des Travaux Publics à Paris, sous la présidence de M. BUTEAU, Vice-Président.

Etaient présents : MM. BUTEAU et GUERBIGNY, Vice-Présidents, DURAND-DUBIEF, Secrétaire, COURBON, Trésorier, BOUZOUZ, CACHERA, CASSARD, CAUDRELIER-BENAG, CASTRES-SAINT-MARTIN, CHAMPSAUR, COR, GOUTEAUD, CURET, GUEYDON DE DIVES, LORIFERNE, MARTIN, MONNERET, MORISSON, PÉLISSONNIER, RENOUX et SAINT-REQUIER, membres.

Absents excusés : MM. BRINGER, Président JACQUINOT et MACAREZ, membres.

Assistaient à la séance : MM. BOLLARD et LONG-DEPAQUIT.

La séance est ouverte à 14 heures 15.

1°) ADOPTION DES P.V. DES PRÉCÉDENTES SÉANCES

Le Sous-Comité adopte sans observations les textes qui lui ont été soumis pour les procès-verbaux des séances des samedi 26 et dimanche 27 février 1949.

2°) TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

M. le Président indique que l'Equipe « Reconstruction » a signalé que certaines difficultés subsis-

taient en ce qui concerne le protocole du 30 avril 1947, certains techniciens sanitaires ayant renouvelé récemment leurs protestations à ce sujet.

Il résulte d'un examen de l'affaire qu'il s'agit de quelques cas d'espèce, qui devront être réglés à l'échelon local.

3°) CONTRÔLE DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

M. le Président donne lecture d'un échange de correspondance entre notre Camarade KERISEL, Directeur des Travaux au M.R.U., et M. BRINGER, au sujet d'un transfert éventuel au M.R.U. du contrôle des Travaux subventionnés par la Santé Publique. L'affaire a été examinée par les Equipes « Reconstruction » et « Personnel », qui estiment que ce contrôle doit continuer à être assuré localement par le Service des Ponts et Chaussées, le Ministère de la Reconstruction et le Ministère de la Santé Publique pouvant d'ailleurs se mettre d'accord sur les directives générales à donner. Le Comité décide qu'une réponse définitive sera faite dans ce sens et qu'au surplus des démarches pourront être faites auprès des Ministères intéressés par M. le Président, accompagné par M. LIFFORT DE BUFFEVENT.

4°) STATUT DES FONCTIONNAIRES DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION.

L'Equipe « Reconstruction » a signalé un projet

de décret en instance fixant un Statut du Corps des Urbanistes en signalant qu'il lui paraissait difficile que le P.C.M. intervienne en cette matière.

Après échanges de vues, il est décidé que des contacts seront pris avec le Ministère de la Reconstruction pour voir l'état actuel de l'affaire, compte tenu de la réorganisation des Services Centraux du M.R.U

5°) COMMISSION DES RETRAITÉS DU CORPS PRÉFECTORAL ET DES ADMINISTRATEURS CIVILS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. BUTEAU donne connaissance d'un échange de lettres entre M. THOMÉ, Président de cette Commission et M. MACAREZ, qui a invité M. THOMÉ à prendre contact avec M. l'Inspecteur Général PÉLISSONNIER.

6°) MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

M. LORIFERNE attire l'attention du Sous-Comité sur une circulaire du Ministère de l'Agriculture du 25 février 1949 prise en application de l'Arrêté Ministériel du 18 novembre 1948 et relative à l'attribution de subventions pour l'achat de matériel d'entretien des Chemins Ruraux.

Après un échange de vues, le Sous-Comité invite les Equipes « Intérieur » et « Agriculture » à procéder à un examen approfondi de la question.

M. LONG-DEPAQUIT signale par ailleurs une circulaire du 15 mars 1949 du Ministère de l'Agriculture relative aux travaux d'un Plan d'investissement agricole. Dans cette circulaire, il est fait abstraction de tous les Services qui doivent normalement intervenir (notamment pour les questions d'eau et d'électricité). Le Sous-Comité demande à M. LONG-DEPAQUIT de préparer une intervention à ce sujet. L'affaire sera d'autre part signalée à l'Equipe « Agriculture ».

7°) COMITÉ CENTRAL DES ŒUVRES SOCIALES.

M. CHAMPSAUR rappelle la création du Comité Central des Œuvres Sociales ; il signale que ce Comité tarderait à examiner les demandes de crédits qui lui parviennent ; il demande que le Délégué du P.C.M. auprès de ce Comité soit invité à veiller à la répartition des crédits dans l'ordre d'arrivée des demandes. Après examen, le Sous-Comité adopte cet avis.

8°) POLICE DE LA PÊCHE.

M. CACHERA signale que les Services de Navigation se heurtent à des difficultés en ce qui concerne la police de la pêche sur les voies navigables, où les règles appliquées sont différentes de celles suivies par le Service des Eaux et Forêts sur les rivières non navigables. Après échange de vues, le Sous-Comité invite M. CACHERA à préparer les textes néces-

saires en vue d'une enquête auprès des Services de Navigation.

9°) INSPECTEURS RÉGIONAUX DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF.

Sur la proposition de M. BUTEAU, le Sous-Comité décide de demander à M. JOUVENT les propositions de l'Equipe Sports, au sujet de la création d'Inspecteurs Régionaux de l'Équipement sportif.

10°) VOITURES AUTOMOBILES PERSONNELLES.

M. CACHERA signale l'insuffisance des taux applicables à partir du 1^{er} avril 1949 pour les remboursements kilométriques afférents à l'utilisation des voitures personnelles pour les besoins du Service. Il souligne également le grave préjudice causé par l'intervention tardive de ce texte.

Après un échange de vues, le Comité invite M. CACHERA à préparer, sur la question, une note qui sera remise au Ministère des Travaux Publics.

M. CHAMPSAUR demande des précisions sur la circulaire qui doit être envoyée aux Préfets pour la fixation par les départements, en 1949, des frais de tournées pour le Service Vicinal. M. DURAND-DUBIEF indique que la circulaire est toujours en suspens, mais qu'il adressera des indications à ce sujet à tous les Délégués de groupe, après avoir pris contact avec M. ISSARTE, qui a suivi la question avec le Ministère de l'Intérieur.

11°) APPLICATION DE LA LOI DU 29 SEPTEMBRE 1948

M. DURAND-DUBIEF rend compte des travaux de l'Equipe « Personnel » au sujet des textes d'application de la loi du 29 septembre 1948, qui ont été soumis au P.C.M. par la Direction du Personnel.

Il signale tout d'abord que la circulaire permettant la mise en recouvrement des honoraires de 1948 a été envoyée le 28 mars aux Préfets. D'autre part les circulaires relatives aux interventions pour les Chambres de Commerce et pour les Collectivités locales sont à la signature des Ministres intéressés.

La répartition des indemnités et honoraires de 1948 doit faire l'objet d'une circulaire dont le projet a été soumis au P.C.M. Certaines modifications ont été apportées par rapport aux propositions faites par le P.C.M. lors de la réunion du Comité du 1^{er} février, mais l'Equipe a considéré que ces modifications étaient intéressantes et devaient être retenues. L'Equipe propose donc de répondre que le P.C.M. est d'accord sur la circulaire en cause, étant entendu qu'elle s'applique uniquement pour l'année 1948. Le Sous-Comité adopte cette proposition.

M. le Président donne à ce sujet lecture d'une lettre qui a été adressée à M. le Ministre des Travaux Publics par le Président du P.C.M. et dans laquelle

celui-ci demande l'institution d'un prélèvement sur les indemnités et honoraires de façon à constituer un fonds de compensation permettant d'assurer une solidarité entre tous les Camarades et de dédommager les Ingénieurs des Services déshérités. Le Sous-Comité donne son approbation sur le texte de cette lettre.

L'Equipe a également examiné le projet d'arrêté interministériel fixant les indemnités fictives applicables en 1948 pour la réglementation sur les cumuls. Ce projet lui a paru acceptable, étant entendu également qu'il ne s'agit que de l'année 1948 et qu'il sera possible de faire accepter des pourcentages de frais réels suffisants. Le Sous-Comité charge son Président de répondre à M. le Directeur du Personnel dans ce sens.

Le Sous-Comité constate que la question des indemnités et honoraires pour 1948 sera très prochainement réglée et que nos Camarades pourront ainsi

bénéficier d'une plus juste rémunération de leurs interventions facultatives.

M. CHAMPSAUR signale l'insuffisance des primes de rendement et demande qu'il soit fait application de l'article 3 de la Loi du 29 septembre 1948 pour que les départements soient autorisés à verser des indemnités aux Services pour la gestion du Service Vicinal.

M. DURAND-DUBIEF indique que la question des primes de rendement est examinée actuellement par le Conseil Général des Ponts et Chaussées et qu'il sera possible à l'issue de cette étude de voir ce qui peut être fait dans le sens indiqué par M. CHAMPSAUR.

La séance est levée à 16 heures 30, étant entendu que la prochaine réunion du Sous-Comité aura lieu le mardi 17 mai 1949, à l'issue de la réunion prévue ce jour-là pour le Comité du P C M.

Le Secrétaire,
DURAND-DUBIEF.

Le Président,
L. BUTEAU

Activité des Groupes

Groupe du Mans

La dernière réunion du groupe de l'Ouest du P C M avait eu lieu en Mayenne, le 11 décembre 1948. La tournée avait commencé le matin par une visite assez détaillée des carrières de VOUTRE ; après le déjeuner à STE-SUZANNE, dans un joli site avec ses vieux remparts, un échange de vues s'était engagé sur diverses questions professionnelles après exposé du Délégué du Groupe. La journée s'était terminée par une visite à la vieille église d'EVRON et au château du Rocher-Mézangers.

Profitant des premiers beaux jours du printemps, une tournée a été organisée le 26 mars 1949 à BRÉST, extrême pointe de la zone du Groupe.

Des chantiers variés et très intéressants ont pu être visités :

1°) D'abord le chantier de reconstruction du pont de l'Harteloire, nouveau pont prévu au Nord de BRÉST sur la Penfeld pour livrer passage à la route Nationale 789 en évitant le pont mobile du centre de la ville ; il s'agit d'un ouvrage métallique à trois travées sur piles en béton avec viaduc d'accès en béton armé. L'ancien pont du centre de la ville sera reconstruit avec une travée levante ;

2°) Le port du Commerce : Outre la vue générale sur le port qui montre les travaux exécutés depuis 1944, une attention plus particulière a été portée sur la forme de radoub qui avait spécialement souffert et dont les travaux se poursuivent ;

3°) Le Pont de PLOUGASTEL dont l'arche rive droite avait été détruite, l'arc venait d'être décintré, mais le cintre, partie la plus intéressante de l'ouvrage était encore en place ; le tablier est commencé ;

4°) L'après-midi, après un rapide exposé des questions professionnelles à l'issue du déjeuner, la tournée s'est poursuivie à l'Arsenal sous la conduite des Camarades des Travaux Maritimes ; d'abord les travaux de réfection des formes de raboud de Laninon, obligeant à l'exécution d'un grand batardeau cellulaire en palplanches métalliques, avec une passe fermée par des caissons métalliques qu'il est possible d'ouvrir pour utiliser la forme dès maintenant ;

5°) Puis la Centrale électrique souterraine du PORTZIC, gros chantier de travaux souterrains en pleine activité.

PAYEZ VOTRE COTISATION

Liste des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Survant les prescriptions de l'Article 23 du Règlement Intérieur, le Secrétariat du P.C.M. tient constamment à jour une liste des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

La mise à jour de ce document est réalisée à l'aide :

— des renseignements fournis par l'Administration, qui ne possède souvent que des indications très incomplètes sur les Ingénieurs ne se trouvant pas en activité normale ;

— des renseignements recueillis dans la correspondance et lors du paiement des cotisations ;

— des mutations et promotions paraissant au Journal Officiel ; pour chacune de ces décisions, il est adressé à chaque intéressé une lettre personnelle, lui demandant de faire connaître sa nouvelle adresse ; beaucoup ne répondent pas ;

— des renseignements qui ont été demandés par le N° de décembre 1948 du Bulletin du P.C.M. ; à ce jour, les réponses reçues ne représentent même pas la moitié de l'effectif des Membres du P.C.M.

On conçoit que, dans ces conditions, la mise à jour

de la liste est un travail incessant et important, qui ne saurait être parfait.

L'article 17 des Statuts du P.C.M. prescrit que cette liste doit être publiée chaque année. Si les réponses à la demande de renseignements de décembre dernier avaient été plus nombreuses, on aurait pu envisager un tirage à part, sous forme d'un Annuaire, pour lequel la publicité aurait pu couvrir la dépense et qui nous avait été demandé par de nombreux Camarades pour suppléer à l'Annuaire fragmentaire publié par l'Administration. Nous sommes obligés, pour cette année de renoncer à la publication d'un tel Annuaire.

La liste dont il s'agit sera donc publiée en 1949 sous la forme habituelle. Mais, en raison des conditions actuelles d'édition du Bulletin, il est possible que la dite liste soit répartie dans deux ou trois numéros

Nous nous excusons de cette solution, indépendante de notre volonté et pensons que la publication dont il s'agit pourra commencer dans le n° de juin 1949

Création d'un Service d'Achats du P. C. M.

Le P.C.M. vient de créer un Service d'Achats, dont peuvent, dès à présent, profiter tous les Membres du P.C.M. en règle avec la Caisse de notre Association.

Ce Service d'Achats permet à nos Camarades d'acquiescer dans des conditions intéressantes, (prix de fabrique, prix de gros, prix de demi-gros ou prix de détails avec remises allant jusqu'à 30 %), toutes sortes de marchandises, dont voici un aperçu, cette liste n'étant pas limitative :

— **AMEUBLEMENT** : meubles modernes, meubles de style, meubles rustiques, divans, cosy corners, tous meubles en bois blanc, fauteuils cuir et tissus, ameublements enfants, lits métalliques, literie, matelas métalliques, couvre-pieds, couvertures, tapis et moquettes, tissus d'ameublement, rideaux, vitrages, papiers peints, lustrerie tous styles ;

— **APPAREILS MÉNAGERS** : aspirateurs, appareils électriques, radiateurs électriques, fourneaux à gaz et à charbon, batterie de cuisine, cristaux et porcelaines ;

— **BIJOUTERIE, ORFÈVREURIE, HORLOGERIE** : bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, montres, horloges, carillons, pendulettes ;

— **HABILLEMENT** : complets pour hommes, costu-

mes pour garçonnets, robes et manteaux pour dames et fillettes, fourrures et pelleterie, corsets et ceintures, tous tissus pour dames, canadiennes, chaussures, layette, imperméables, chemiserie, bonneterie, lingerie ;

— **MAROQUINERIE** : sacs de dames, portefeuilles, articles de voyage ;

— **DIVERS** : cycles et accessoires, parfumerie, appareils de T.S.F., voitures d'enfants, optique, lunetterie, accessoires d'automobiles, parapluies, stylos et porte-mines, articles de sport, coutellerie, etc...

Ledit Service d'Achats ne peut manquer d'intéresser, sans aucun engagement pour eux, tous nos Camarades, habitant Paris ou la Province ; ils peuvent ainsi réaliser d'importantes économies dans leurs achats de tous genres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du P.C.M. (Service d'Achats), 28, rue des Saints-Pères à Paris-7° (Téléphone LITtré 93-01), en indiquant le ou les articles dont l'acquisition serait envisagée et en joignant à la demande la somme de **TRENTE FRANCS** en timbres-poste pour frais d'envoi d'un carnet d'achat, donnant toutes indications utiles et comportant une liste des fournisseurs ainsi que les bons d'achat.

Les Syndicats d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES (C.G.T.-F.O.)

Compte rendu du Congrès du 27 Février 1949

Renouvellement de la Commission exécutive.

Les Camarades PONTON et THOREL, trop éloignés ayant demandé à être déchargés de leur mandat, sont remplacés par les Camarades PARINET et R. RENAULT.

La Commission exécutive est ainsi composée :

MM. ARRIBEAUTE, BONNEMOY, BOULLOCHE, BRUNOT, CAROUGE, CHANU, GUY, FORAY, LAFAIX, MICHEL, PARINET, R. RENAULT.

Les motions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

I. — Le Syndicat National des Ingénieurs des Ponts demande que les indices hiérarchiques, qui ont été attribués aux Ingénieurs des Ponts, dans les textes sur le reclassement, ne soient pas considérés comme

définitifs, car ils ne tiennent pas compte à la fois des titres et de l'activité des Ingénieurs, ni des responsabilités qu'ils assument.

II. — Le Syndicat National des Ingénieurs des Ponts demande que, conformément au statut général des fonctionnaires, le statut particulier de notre Corps soit établi de telle sorte que les Ingénieurs des Ponts aient la possibilité d'une carrière comparable à celle des Ingénieurs des autres Corps comparables et notamment à celle des Ingénieurs des Mines.

III. — Le Syndicat National des Ingénieurs des Ponts et Chaussées demande que les mesures d'application de la loi du 29 septembre 1948 interviennent rapidement et qu'elles soient conformes à l'esprit comme au texte de la loi.

Offres de Situations aux Ingénieurs

La Société Centrale des Barytes recherche, pour ses exploitations de barytes et de spath à Bourglastic (Puy-de-Dôme) et de talc à Vernet (Pyrénées-Orientales), un Ingénieur des Mines.

Les intéressés sont priés de s'adresser, pour tous renseignements, à l'Alliance Economique Française, 104, avenue des Champs-Élysées, à Paris-8°.

*
**

La Compagnie Française des Tramways de Shanghai, 16, rue Le Peletier à Paris (Téléphone TAI 95-40) recherche, pour être adjoint à la Direction de son Exploitation de Shanghai, un Ingénieur de qualité, âgé de 33 à 38 ans, parlant anglais et ayant, autant que possible, la pratique du fonctionnement de

Services Publics (Electricité, Eaux, Transports en commun). Contrat de trois ans 1/2, renouvelable après congé de six mois. Situation d'avenir.

Les intéressés pourront s'adresser à la Compagnie sus-indiquée.

Un Cabinet d'Etudes bien connu (Génie Civil, aménagements hydro-électriques, ouvrages divers, béton armé, topographie générale, levés de plan, études de routes, canaux, chemins de fer), recherche un Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ou des Mines, en retraite ou en congé, ayant de belles relations, susceptible d'amener des études de sa spécialité. Conditions avantageuses

S'adresser au Bulletin du P.C.M., qui transmettra.

PAYEZ VOTRE COTISATION

(Voir la note à ce sujet à la page 20 du présent Bulletin)

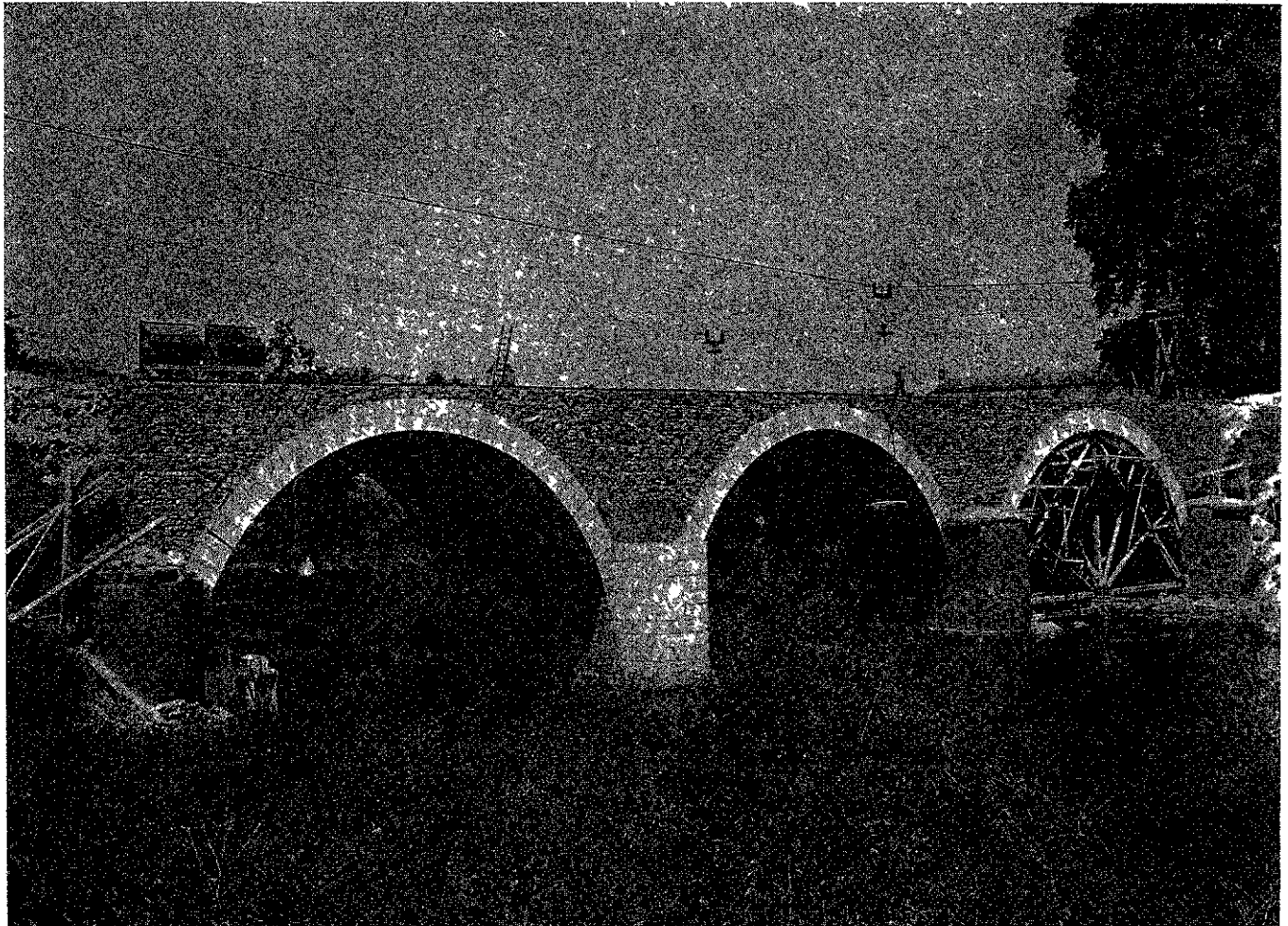
NOTE TECHNIQUE,

Utilisation de la pierre artificielle dans la reconstruction du Pont de la R. N. 138 sur le Thouet, à Thouars

A la suite de l'appel d'offres auquel il a été procédé en 1946, pour la reconstruction du pont en maçonnerie de Saint-Jacques de Thouars (R. N. 138 aux abords de Thouars, ouvrage à trois arches en plein cintre de 14 mètres d'ouverture chacune), détruit par

Il convenait, par ailleurs, de limiter l'emploi de la pierre artificielle aux parties de l'ouvrage les moins exposées

C'est ainsi qu'une première entreprise a mis en œuvre de la pierre de taille de Chauvigny, en ce qui



LE PONT DE THOUARS EN COURS DE RECONSTRUCTION

les Allemands fin août 1944, nous avons eu la pensée, tant par raison d'économie que pour expérimenter le système, d'associer deux offres : la première prévoyait la reconstruction de l'ouvrage en maçonnerie de pierre de taille, avec voûtes en béton, la seconde envisageait l'utilisation de pierre artificielle pour les parements

En fait, la première de ces offres était, au point de vue de la dépense globale, la plus avantageuse parmi celles recueillies, mais, si l'on en examinait les détails, on constatait que la seconde proposition était plus économique pour certains éléments.

concerne les bandeaux de voûtes et les socles et becs de piles.

La pierre artificielle a été utilisée, par une seconde entreprise, pour les plaques de revêtements des tympanes et les divers éléments des parapets (plinthe fût bahut)

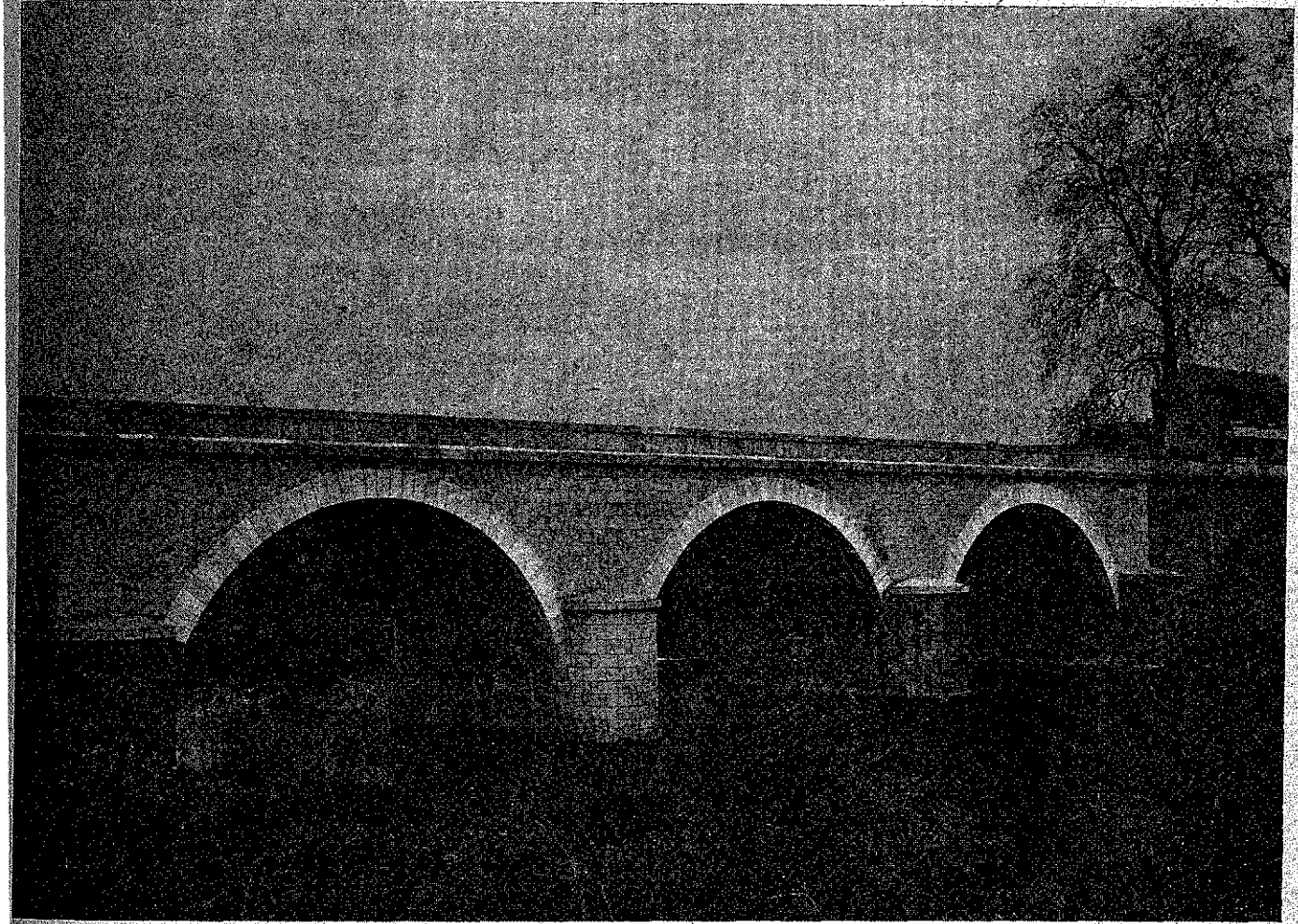
Lors de l'établissement des marches, l'adoption de la pierre artificielle permettait d'envisager une économie de l'ordre de 590 000 frs pour les éléments considérés, par rapport à l'offre de reconstruction en pierre de taille et béton.

Les plaques de revêtement des tympanes présentent

uniformément 0 m. 84 de longueur, 0 m. 42 de largeur et 0 m. 05 d'épaisseur. Elles sont en pierre obtenue par un mélange de pierre broyée et de ciment blanc, suivant proportions déterminées, après essais, pour permettre d'obtenir des parements de même teinte que ceux des anciennes parties de l'ouvrage conservées, la pierre broyée provenant des carrières de grès de la région.

Les parois de ces divers éléments sont constituées, sur la moitié de leur épaisseur, par un béton de ciment non armé de composition normale et, sur l'autre moitié en parement, par béton en petits éléments d'un type spécial.

Les plaques du fût sont reliées d'une paroi à l'autre par un tirant et l'intervalle est rempli de gros béton.



LE PONT DE THOUARS APRÈS RECONSTRUCTION

Les plaques sont pourvues d'un dispositif d'accrochage en acier permettant leur fixation par scellement sur les massifs de maçonnerie des tympans. Un vide d'environ 0 m. 03 est ménagé entre ces massifs et l'arrière desdites plaques, de manière à éviter leur déformation et leur rupture possible.

Les éléments des parapets ont été moulés séparément. La plinthe présente 0 m. 75 de largeur et 0 m. 40 d'épaisseur ; le fût 0 m. 10 de largeur et 0 m. 65 de hauteur et le bahut 0 m. 60 de largeur et 0 m. 27 de hauteur.

La longueur de chaque élément du parapet est la suivante : plinthe 1 m., fût 0 m. 41, bahut 1 m. 675.

Les parties vues du bahut ont été bouchardées.

Toutes les faces du parapet ont reçu, depuis leur pose, deux couches de silicate de potasse, pour en imperméabiliser et en durcir la surface, sans modification du ton de la pierre.

Nous croyons devoir joindre à la présente note deux photographies de l'ouvrage :

— 1°) en cours de reconstruction (les massifs de maçonnerie des tympans sont visibles) ;

— 2°) perspective en élévation de l'ouvrage terminé.

HEURTEISE,

Ingénieur des Ponts et Chaussées.

JOURNÉE D'ÉTUDES

Le facteur humain dans la production agricole

Comme nous l'avons précédemment annoncé, une journée d'études a eu lieu, le 16 mars 1949, Salle des Ingénieurs Civils, à Paris, sur l'initiative de l'Association des Hygiénistes et Techniciens Municipaux. Plusieurs Ministres y étaient représentés.

Cette journée a permis à un public nombreux, composé de Parlementaires, de Fonctionnaires, d'Administrateurs Municipaux, de Spécialistes des problèmes agricoles d'examiner dans quelle mesure l'amélioration des conditions d'existence des populations rurales contribue à l'accroissement de la production agricole, parallèlement à la modernisation des techniques.

L'ordre du jour comportait cinq exposés : caractères actuels de la vie rurale française, aménagement de l'habitation et des locaux d'exploitation, aménagements collectifs, équipement social de la vie rurale, moyens financiers.

Pour les aménagements collectifs, ont été examinés les points suivants : eau potable, assainissement, électricité, chemins, utilisation du propane dans les dis-

tributions rurales de gaz, gaz de fumier, décharges contrôlées d'ordures ménagères.

Dans les résolutions adoptées par l'Assemblée, nous relevons :

— les aménagements collectifs, en fournissant l'eau potable, la lumière, l'énergie, en rendant les communications plus aisées, en développant l'hygiène et la salubrité, feront disparaître ce taudis commun que tend à devenir trop souvent le village ;

— l'organisation de la vie sociale (foyers ruraux, dispensaires, sports, distractions) et le développement des facilités de déplacement mettront fin à l'impression d'isolement dont souffre le paysan ;

— un effort financier plus important que celui qui est actuellement consenti doit être envisagé par l'Etat pour diminuer la part de l'usager rural dans le coût des distributions d'eau potable et d'électricité à la campagne, des aménagements ou créations de chemins ruraux, des dessertes routières, ferroviaires et téléphoniques des villages, de l'amélioration de l'habitat rural.

Les plus gros cristaux du monde et les Instruments scientifiques à la Foire de Paris

Afin de développer les applications de la microscopie dans l'ultra-violet et de l'analyse spectrographique dans l'infra-rouge et l'ultra-violet, l'Office National d'Etudes et de Recherches Aéronautiques a mis au point la fabrication de monocristaux artificiels dont les dimensions excèdent de loin ceux que peuvent fournir les gisements naturels, d'ailleurs extrêmement rares.

Les visiteurs de la Foire de Paris pourront voir du 21 mai au 6 juin, stand 301, Hall 3, toute une série de ces cristaux artificiels pesant jusqu'à 23 kg., en chlorure de sodium, bromure de potassium, nitrate de sodium, fluorure de calcium, fluorure de lithium, chlorure d'argent, halogénures du thallium, etc... destinés à être taillés en prismes, disques, len-

tilles, lames, fenêtres, etc... de grandes dimensions pour la construction de microscopes et de spectrographes.

En outre, l'Office National d'Etudes et de Recherches Aéronautiques présentera toute une série d'appareils de mesure et de contrôle qui, mis au point pour les besoins de ses laboratoires, peuvent rendre d'inestimables services à de nombreuses industries : appareils de pesée de quelques grammes à 100 tonnes et plus, appareils pour l'étude des métaux, alliages, pour la détection et la mesure des champs magnétiques, pour l'analyse des gaz, tables vibrantes, amplificateurs, monocristaux pour la spectrographie, etc...

Mise en valeur de nos possessions de l'Océan Indien

Notre Camarade TRUMBLET, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Coutances (Manche), a fait parvenir au P.C.M. une étude relative au développement des ressources de Madagascar et de la Réunion.

Cette étude, que nous ne pouvons pas, faute de place, insérer dans le présent n° du Bulletin du P.C.M., a été rédigée en vue d'arriver à la constitu-

tion d'un groupement, dont le premier objet serait de procéder aux études nécessaires, puis à la création des moyens appropriés, financiers notamment.

Les Camarades que cette question intéresserait pourront obtenir tous renseignements en se mettant en relations avec notre Camarade TRUMBLET.

NAISSANCES.

Notre Camarade Paul FUMET, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Autun, nous a fait part de la naissance à Autun, le 19 janvier 1949, de son deuxième enfant, *Edith*.

Nous avons appris la naissance à Paris, le 27 février 1949, de Catherine FISCHESSE, troisième enfant de notre Camarade Raymond FISCHESSE, Ingénieur en Chef des Mines, Sous-Directeur de l'Ecole Supérieure des Mines, Secrétaire-Adjoint du Comité du P.C.M.

Notre Camarade Claude CANS, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Versailles, nous a fait part de la naissance, à Paris, le 4 mars 1949, de son fils *Jean-François*.

Anne, Arnaud et Armelle DURAND-DUBIEF nous ont fait part de la naissance, à Paris, le 4 mars 1949, de leur petit frère *René*, quatrième enfant de notre Camarade DURAND-DUBIEF, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, Secrétaire du Comité du P.C.M.

Notre Camarade Jean MILLIER, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Abidjan (Côte-d'Ivoire), nous a fait part de la naissance, à Paris, le 23 mars 1949, de son fils *Antoine*.

Notre Camarade Eugène JUNGELSON, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part de la naissance, à Paris, le 30 mars 1949, de son fils *Olivier*.

François BERTIN nous a fait part de la naissance, à Vannes, le 11 avril 1949, de sa petite sœur *Odile*, deuxième enfant de notre Camarade Pierre BERTIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Vannes.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

FIANÇAILLES.

Notre Camarade LIPMANN, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées en retraite à Paris, nous a fait part des fiançailles de son fils Pierre, Ingénieur E.I.H., avec Mademoiselle Marie-Rose HENNEQUIN, Ingénieur Chimiste, fille de notre Camarade HENNEQUIN, Inspecteur Général Honoraire des Ponts et Chaussées à Clermont-Ferrand.

Nous venons d'apprendre les fiançailles de Mademoiselle Jacqueline CHALON, fille de notre Camarade Paul CHALON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Paris, avec M. Alexis BEAU, Ingénieur de la Météorologie Nationale, fils de notre Camarade Christian BEAU, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées à Paris.

Toutes nos félicitations.

MARIAGES.

Nous avons appris le mariage de notre Camarade Pierre-Louis FILIPPI, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, avec Mademoiselle Marie-Louise LOCCR. La bénédiction nuptiale a été donnée le 26 février 1949.

Notre Camarade J. PUECHMARY, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Rennes nous a fait part du mariage de sa fille Odette avec M. Pierre STIEVENART, Industriel à Saint-Brieuc. La Bénédiction Nuptiale a été donnée en l'Eglise Réformée de Rennes le 9 avril 1949.

Notre Camarade Pierre FOUCHIER, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part de son mariage avec Mademoiselle Gisèle MANDAUD. La bénédiction nuptiale a été donnée le 20 avril 1949 en la Cathédrale Saint-Louis de Versailles.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS.

Madame MARTIN nous a fait part de la mort, survenue à Embrun, le 12 mars 1949, de notre Camarade Camille MARTIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite à Embrun.

Nous avons appris le décès de notre Camarade Edouard GLASSER, Ingénieur en Chef au Corps des Mines, Directeur Honoraire de la Compagnie Générale des Eaux ; ses obsèques ont eu lieu à Paris, le 23 mars 1949.

Notre Camarade Eugène JUNGELSON, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part de la mort, survenue le 31 mars 1949 à Paris, de Madame JUNGELSON, sa Mère.

Nous assurons les familles des défunts de notre sympathie attristée.

PAIEMENT DES COTISATIONS DE L'EXERCICE 1949

En application de l'article 22 des Statuts, le taux des Cotisations de l'Exercice 1949 a été maintenu, par le Comité du P.C.M., aux mêmes sommes que pour l'Exercice précédent, savoir :

Inspecteurs Généraux :

En activité	1000 francs
En disponibilité, hors cadres, démissionnaires	500
En retraite	200

Ingénieurs en Chef :

En activité	800
En disponibilité, hors cadres, démissionnaires	400
En retraite	160

Ingénieurs Ordinaires :

En activité	600
En disponibilité, hors cadres, démissionnaires	300
En retraite	120

Ingénieurs Elèves

120

La somme due est afférente au grade au 1^{er} janvier 1949 ou au moment de l'inscription pour les nouveaux Sociétaires ; elle est exigible dans le premier trimestre de l'année.

Les Sociétaires sont instamment priés de se mettre, dès à présent, en règle avec la caisse du P.C.M., pour éviter les *frans très élevés* d'un recouvrement ultérieur. Ils devront joindre obligatoirement, le cas échéant, les cotisations arriérées dont ils peuvent rester redevables, suivant avis précédemment envoyés à chaque intéressé.

Modes de paiement :

- Chèque bancaire barré au nom du P.C.M., 28, rue des Saints-Pères, Paris-VII^e.
- Chèque postal au compte de l'Association P.C.M. : Paris 508.39 *De préférence*

MEMENTO

✉ La **correspondance** pour le P.C.M. doit être adressée 28, rue des Saints-Pères, à Paris-7^e, en y joignant, s'il y a lieu à réponse, soit un timbre-poste, soit une enveloppe timbrée avec l'adresse du demandeur.

✉ **Pour téléphoner** au Secrétariat du P. C. M., demander LIT. 93.01.

✉ Pour la mise à jour de la **liste des Ingénieurs** de nos Corps, se hâter de retourner au Secrétariat du P. C. M., le bulletin à détacher à la page 20 du Bulletin de Décembre 1948.

✉ Envoyez-nous de courts **articles techniques** sur les travaux récemment exécutés ou actuellement en cours d'exécution dans votre Service.

MARÉGRAPHES LIMNIGRAPHERS

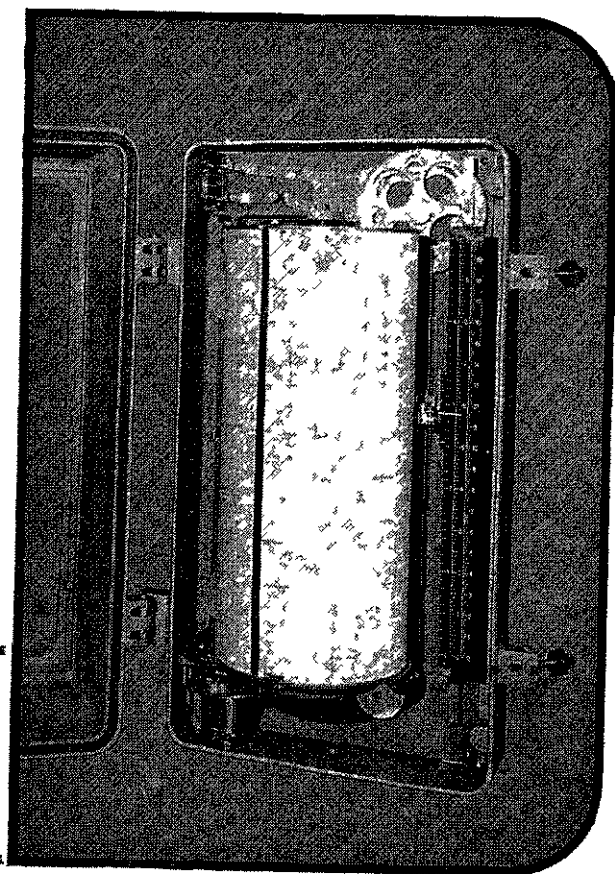


TÉLÉ-INDICATEURS
ET ENREGISTREURS
DE NIVEAU D'EAU

DEVIS SUR DEMANDE

ATELIERS BRILLIÉ FRÈRES

48 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS. LEVALLOIS-PERRET
TÉL. PEREIRE 44-44



Établissements

Poliet & Chausson



125, Quai de Valmy - PARIS

**plâtres
chaux
ciments**

Adresse télégraphique
PLACHACIM - PARIS

Tél. : BOTzaris 86.00
(10 lignes groupées)

Société d'Entreprises MARBEAU

12, Rue Marbeau - PARIS XVI^e

Tél. Copernic 54-12



TRAVAUX PUBLICS



TRAVAUX MARITIMES

OUVRAGES D'ART
MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES
TERRASSEMENTS MÉCANIQUES

Méthode **COMPOMAC**

Procédés à froid utilisables par tous les temps, en toutes saisons



Construction - Réfection - Entretien
Routes — Sols — Pistes
Infrastructure aéronautique



Tous travaux d'étanchéité par les **Produits COMPO**



SOCIÉTÉ CHIMIQUE et ROUTIÈRE de la GIRONDE

S. A. au Capital de 300.000.000 de Francs

66, Rue de la Boétie - PARIS (VIII^e) - Tél. ELY 45-80 et la suite